

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration

ARRONDISSEMENT

du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 12 Décembre 1990

Objet :

Médecine du
Travail

L'an mil neuf cent cent quatre vingt dix

et le douze Décembre

à dix huit heures

le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Herve de FONTMICHÉL

9012/20

ou
Représentés

Présents : MM ASTIER, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BOUIGUES
DE FONTMICHÉL, DE LORENZO, DEMICHELIS, DUHALDE,
GIANOTTI, GINESY, GRIBALDO, GRIFFA, GUIGONIS, MARY,
LAUGIER, LELEUX, MARIA, MORANI, MURRIS, PASCAL, PAPI
SPINELLI, THAON, ZORRO, MMme BELLON, BOURRIER,
PECQUEUR, SARAMITO, SOMARIA.

Le Président indique qu'en fonction du Décret N° 85-603 du 10 Juin 1985, le Syndicat est tenu de faire effectuer un suivi médical pour l'ensemble de son personnel.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a mis en place un Service de Médecine Professionnelle et de Prévention remplissant l'intégralité des obligations des collectivités.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- 1) Décide de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour gérer le Service de Médecine Professionnelle et de Prévention de l'Ecole.
- 2) Autorise le Président à signer la-dite convention.
- 3) de prévoir les dépenses au prochain budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



Le Président
Hervé de FONTMICHÉL

20. DEC. 1990
A LA PREFECTURE
DES ALPES-MARITIMES